MAITRE DE SOUTIEN LINGUISTIQUE « Français Langue Etrangère » BASSIN DE MOULINS	
IMPLANTATION DU POSTE	Le maître de soutien linguistique « FLE » est rattaché administrativement à l'école élémentaire des Rives d'Allier, 7 Allée des platanes à MOULINS.
	Il exerce, sur l'ensemble du Bassin de MOULINS (sur les circonscriptions MOULINS 1 et MOULINS 2)
CONDITIONS D'EXERCICE	Le maître de soutien linguistique dispose d'un local adapté dans l'école élémentaire des Rives d'Allier et intervient dans les écoles du BASSIN intégrant les élèves allophones. Il travaille en étroite relation avec le CASNAV. Il exerce sous l'autorité de l'IEN chargé de la Circonscription du 1 ^{er} degré MOULINS 1 et lui rend compte des organisations choisies et de son emploi du temps. Il peut être associé aux actions de formation de circonscription et bénéficie des formations académiques spécifiques organisées par le CASNAV.
MISSIONS	La mission du maître de soutien linguistique se décline en plusieurs actions :
	 Recensement des élèves nouvellement arrivés et/ou allophones dans les écoles au moyen de fiches que les directeurs d'école font parvenir aux IEN à l'inscription des élèves (cf site DSDEN 03).
	- Aide aux directeurs pour le renseignement de ces fiches et appui aux équipes enseignantes concernées par les inclusions des élèves allophones
	- Participation à l'information des familles
	- Evaluation diagnostique et évaluation continue des élèves
	 A partir du positionnement individuel, élaboration des réponses pédagogiques adaptées: constitution de projets individuels, mise en œuvre d'actions de soutien individuelles ou en petits groupes, élaboration des emplois du temps des élèves, adaptation des outils.
	 Le cas échéant, définition et coordination de l'action des EVS ou des assistants d'éducation ou assistants pédagogiques lorsque ceux-ci ont dans leurs propres missions, l'aide aux élèves non-francophones.
	 Collaboration avec l'IEN chargé de la mission « Scolarisation des enfants non- francophones et Enfants issus de familles de voyageurs »
	- Participation au renseignement des enquêtes départementales, académiques ou nationales spécifiques
	Texte de référence : Circulaire N° 2012-141 du 02/10/2012 (BO N° 37 du 11/10/2012)
COMPETENCES	Tous les enseignants du premier degré peuvent postuler pour ce poste. Il n'est pas exigé de certificat d'aptitude spécial. Toutefois, des compétences spécifiques sont requises dans le domaine du « Français Langue Etrangère » et/ou de la linguistique, si possible validées par un cursus ou un diplôme universitaire dans les disciplines citées, ou par une expérience avérée dans cet enseignement.
MODALITES DE RECRUTEMENT	Le Maître de soutien linguistique est recruté après entretien avec une commission composé de l'IEN de la circonscription MOULINS1, un IEN, un formateur CASNAV.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Le titulaire de ce poste bénéficiera de 30 points de bonification indiciaire au titre de la politique de la Ville.